



**LE RECTEUR DE LA RÉGION ACADÉMIQUE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR,  
RECTEUR DE L'ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE, CHANCELIER DES UNIVERSITÉS**

VU le décret n° 90-680 du 1<sup>er</sup> août 1990 modifié, relatif au statut particulier des professeurs des écoles ;

VU l'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2013, relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation ;

VU l'arrêté du 22 août 2014 fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation des professeurs des écoles stagiaires ;

VU l'arrêté rectoral du 12 février 2024 relatif aux délégations de signature consenties par le Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille ;

VU le procès-verbal du jury académique en date du 30 janvier 2024, fixant la liste des professeurs des écoles aptes à être titularisés.

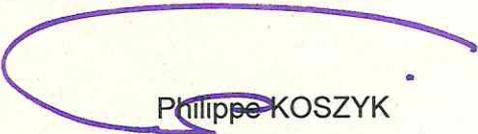
**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** La liste des professeurs des écoles stagiaires, aptes à être titularisés, dont les noms figurent en annexe du présent arrêté.

**ARTICLE 2 :** L'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale des Alpes de haute Provence, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Avignon, le 22 février 2024

Pour le Recteur, et par délégation,  
Le directeur académique des services  
de l'éducation nationale de Vaucluse

  
Philippe KOSZYK

**ANNEXE DE L'ARRETE RECTORAL DU 30/01/2024  
FIXANT LA LISTE DES FONCTIONNAIRES STAGIAIRES  
DANS LE CORPS DES PROFESSEURS DES ECOLES APTES A ETRE TITULARISES  
POUR LE DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE**

<b>Nom d'usage</b>	<b>Nom patronymique</b>	<b>Prénom</b>
COULOMBEL	COULOMBEL	ADELINE